

Fiche de suivi des décisions des conseils statutaires

Date de création de la fiche : 22 avril 2014

Service d'origine du dossier : UFR SSI site de Lorient

Titre du dossier : convention de partenariat avec le lycée Jean Macé de Lanester dans le cadre de la mise en œuvre d'enseignements pratiques

Résumé du dossier : L'Université de Bretagne-Sud dispensera durant l'année universitaire 2013-2014 des enseignements pratiques dans le domaine des Polymères et Composites aux élèves du Lycée Jean Macé de Lanester. Ces enseignements seront réalisés dans le hall technologique des matériaux (atelier Polymères et Composites de l'UFR SSI/UBS) sur le site scientifique de Saint-Maudé.

L'Université de Bretagne-Sud loue ses locaux à titre gracieux. Seuls les consommables utilisés dans le cadre des travaux pratiques seront à la charge du Lycée Jean Macé de Lanester. Leur montant net de taxe est arrêté forfaitairement à 100 €.

Conseils concernés :

Conseil scientifique :

Conseil des études et de la vie universitaire :

Conseil d'administration :

Rapporteur de dossier en CA : Frédéric BEDEL

Pièces jointes : convention

Avis des conseils

Conseil scientifique :

Conseil des études et de la vie universitaire :

Observations :

Décision du Conseil d'administration :

**Convention de partenariat
entre**

**Le Lycée Jean Macé de Lanester
et l'Université de Bretagne-Sud**

Année universitaire 2013-2014

Entre :

L'Université de Bretagne-Sud,
représentée par son Président, Monsieur Jean PEETERS,
27 rue Armand Guillemot / B. P. 92116 / 56321 LORIENT CEDEX,

Agissant pour le compte de
L'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur,
représentée par son Directeur, Monsieur Frédéric BEDEL,
2 rue Le Coat Saint-Haouen / B. P. 92116 / 56321 LORIENT CEDEX,

D'une part,

Et :

Le Lycée Jean Macé,
représenté par son Proviseur, Madame Monique L' HOUR,
Rue Jean-Paul Sartre / B.P. 107 / 56601 LANESTER CEDEX,

D'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'Université de Bretagne-Sud dispensera durant l'année universitaire 2013-2014 des enseignements pratiques aux lycéens du Lycée Jean Macé de Lanester dans le domaine des Polymères et Composites.

Ces enseignements seront réalisés dans le hall technologique des matériaux (atelier Polymères et Composites de l'UBS) sur le site scientifique de Saint-Maudé.

Article 2 :

L'Université de Bretagne-Sud loue ses locaux à titre gracieux sous conditions énumérées ci-après.

Les travaux pratiques auront lieu les :

- lundi 19 mai 2014 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- mardi 20 mai 2014 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- lundi 26 mai 2014 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- mardi 27 mai 2014 de 14 h 30 à 17 h 30.

Ils concerneront :

- 6 élèves les lundi 19 et mardi 20 mai,
- 5 élèves les lundi 26 et mardi 27 mai.

Les lycéens seront encadrés pédagogiquement par Monsieur LE BAIL, enseignant au Lycée Jean Macé de Lanester. Les encadrants UBS seront Madame Françoise PERESSE et Monsieur Antoine KERVOELEN.

En aucun cas, l'autorisation d'utilisation des locaux ne peut être transmise à un tiers.

Article 3 :

Le matériel de laboratoire ainsi que les machines (extrudeuse, presse à injecter, spectromètre infrarouge et D.S.C.) seront mis à disposition par l'UBS.

Les consommables utilisés dans le cadre des travaux pratiques seront à la charge du Lycée Jean Macé de Lanester. Leur montant net de taxe est arrêté forfaitairement à 100 €. Une facture sera émise à l'issue des enseignements.

Son paiement sera à effectuer au nom de :

Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Bretagne Sud
Campus Tohannic - BP 573 - 56017 Vannes Cedex
Domiciliation : Trésor Public de Vannes
Code banque : 10071
Code guichet : 56000
N°compte : 00001001833
Clé RIB : 27

Article 4 :

Les lycéens doivent respecter les consignes de sécurité établies par le laboratoire de Polymères et Composites. En ce sens, les lycéens auront l'obligation de signer le livret d'accueil spécifique du laboratoire et d'en respecter les règles.

Les lycéens ne doivent en aucun cas rester seuls dans le laboratoire notamment lors des pauses.

Les ingénieurs du laboratoire Polymères et Composites ne sont en aucun cas responsables des lycéens qui sont sous la responsabilité de Monsieur LE BAIL, enseignant au Lycée Jean Macé de Lanester.

Le Lycée Jean Macé doit s'assurer que l'ensemble des élèves bénéficient d'une autorisation parentale pour se rendre à l'Université et pour y suivre des enseignements pratiques et qu'ils sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Le Lycée Jean Macé est responsable, sur les plans civil et pénal, des conséquences de tous ordres qui pourraient résulter de son utilisation des matériels et locaux de l'Université de Bretagne-Sud. Il est notamment responsable du comportement des personnes présentes sur le site de la faculté Sciences et Sciences de l'Ingénieur, du fait de cette utilisation.

Le Lycée Jean Macé doit être assuré pour l'ensemble des risques liés à l'utilisation des matériels et locaux. Il remettra une attestation d'assurance à la Direction de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur.

L'Université de Bretagne-Sud pourra demander remboursement des préjudices causés lors de l'utilisation des matériels et des locaux mis à disposition.

Fait en 3 exemplaires originaux

Lorient, le

Le Président de l'Université
de Bretagne-Sud,

Le Directeur
de l'UFR SSI,

Le Proviseur
du Lycée Jean Macé
de Lanester,

Jean PEETERS

Frédéric BEDEL

Monique L' HOUR